
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.
Nous avons l'honneur de vous faire parvenir l'ordre du jour de la séance du Conseil communal qui aura lieu **le 24 avril 2020 dès 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Modification budgétaire n°1 – Ratification.
3. Réfection des voiries de La Corne à Parette et de Nobressart à Thiaumont (PIC 2019-2021) - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
4. Réfection et entretien extraordinaire de la voirie en 2020 - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
5. Marché de travaux - Ouvrages de production et distribution d'eau potable - Projet "Smart Région" - Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
6. Dépenses exécutées en application de l'article 60 du RGCC - Ratification.
7. « Les plus beaux villages de wallonie » - Cotisation 2020.
8. Lotissement communal d'Heinstert - Création d'une voirie de desserte locale dans le cadre de la modification du permis d'urbanisation délivré le 23.09.2013.
9. Lotissement communal d'Heinstert – Dénomination de la nouvelle voirie
10. Lotissement communal d'Heinstert – Approbation du projet d'acte de vente en gré à gré du lot n°3.
11. Composition de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) - Désignation de deux nouveaux membres (un effectif et un suppléant).
12. Rapport annuel des activités menées dans le cadre l'Opération de Développement Rural - Année 2019 - Approbation.
13. Abonnement obligatoire aux portails numériques du CECF - Cotisation 2020.
14. Contrat de rivière de la Moselle - Liquidation de la participation communale dans les frais de fonctionnement de l'ASBL pour l'année 2020.
15. Octroi d'une garantie financière à l'ASBL Pétanque Club du Val d'Atttert.

SEANCE A HUIS-CLOS

- 16. Ratification de désignation de personnel enseignant temporaire.
- 17. Nomination définitive de personnel enseignant.
- 18. Nomination définitive de personnel enseignant.
- 19. Nomination définitive de personnel enseignant.

Pour le Collège communal,

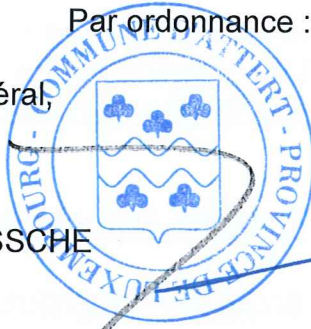
Par ordonnance :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Ch. VANDENDRIESSCHE



J. ARENS